

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Senneterre :

Que lors de sa séance ordinaire tenue le 3 avril 2023, le conseil municipal de la Ville de Senneterre a adopté le règlement n° 2023-725 décrétant un programme d'aide financière visant la construction de logements locatifs.

Que ce règlement a franchi toutes les étapes requises par la loi et a reçu l'approbation de la ministre responsable de l'Habitation, le 18 mai 2023.

Que toute personne peut prendre connaissance de ce règlement en s'adressant au bureau de la municipalité du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30.

Donné à Senneterre, ce 24^e jour du mois de mai 2023



Hélène Veillette, notaire, OMA

Greffière